



**COMPTE - RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 juin 2016**

L'an deux mil seize, le mardi 14 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUCOULOMBIER, Maire.

Étaient présents : M. DUCOULOMBIER --- Mme AUDIGIE- M. BERTY- M. BREARD - Mme DESLEUX - Mme GALLIER- Mme GESLAIN - M. HEBERT- Mme JOLIMAITRE -- M. JUMEL- M. LEMOIGNE- Mme. LEMULLOIS - Mme MARTEAU - M. MORIN- Mme SALMON-DUCOULOMBIER - M. TANCREZ –

Absents excusés : Mme FRENEHARD (pouvoir à Mme JOLIMAITRE) – M. RIOUAL (pouvoir à M. BREARD) - M. TRANQUART (pouvoir à M. MORIN)

Mme LEMULLOIS a été nommée secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en mémoire des deux policiers tués dans les Yvelines le 14 juin dernier et des victimes de la tuerie d'Orlando.

Approbation du compte rendu du conseil du 26 avril 2016

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 26 avril 2016.

N°53/2016 Avis sur l'extension du périmètre de la communauté de communes Cœur de Nacre aux communes de Courseulles-sur-mer et Reviers

Monsieur le Maire indique que l'avis du conseil municipal est sollicité concernant l'arrêté préfectoral de projet d'extension du périmètre de la communauté de communes Cœur de Nacre aux communes de Courseulles-sur-mer et Reviers. Il relate les termes du courrier de Monsieur le Préfet indiquant « qu'en cas d'accord des communes exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes concernées, représentant la moitié au moins de la population totale de celle-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale, cette extension prendra effet le 1^{er} janvier 2017. ». Monsieur le Maire indique que la population de Cœur de Nacre serait d'environ 25 000 habitants avec l'intégration de ces deux communes.

Monsieur le Maire souligne la volonté de préserver l'identité de Cœur de Nacre en tant que structure de proximité, indépendamment de la future communauté urbaine de Caen la mer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable à l'extension du périmètre de la communauté de communes Cœur de Nacre aux communes de Courseulles-sur-mer et Reviers.

Mme JOLIMAITRE demande si des élections seront organisées à la suite de ce rapprochement. M. le Maire répond qu'il n'y aura pas d'élection, les représentants de ces communes seront intégrés dans le bureau et le conseil communautaire selon les calculs fournis par la préfecture. Cette intégration devrait avoir pour conséquence la perte d'un siège au conseil communautaire et au bureau communautaire pour la plus petite commune du territoire.

M. BREARD demande si un groupe de travail est constitué afin d'anticiper les conséquences d'une absorption de Cœur de Nacre par Caen la mer en janvier 2019. M. le Maire répond qu'à l'heure actuelle, le rapprochement avec Courseulles et Reviers mobilise les élus mais qu'il serait pertinent de travailler autour de la fusion avec Caen la mer. M. JUMEL souligne que la présente délibération acte le refus de la commune d'adhérer à Caen la mer.

N°54/2016 Avis sur le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées relatif au produit de la taxe de séjour

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé par délibération du 18 décembre 2012 la modification du statut de la communauté de communes Cœur de Nacre et le transfert de compétences dans les domaines suivants : accueil, information et promotion touristique et gestion des offices de tourisme.

Afin de financer les activités de l'office de tourisme intercommunal, le conseil communautaire a instauré par délibération du 17 septembre 2015, une taxe de séjour intercommunale. Celle-ci se substitue aux taxes instaurées jusqu'à présent dans les communes de Bernières-sur-mer, Langrune-sur-mer, Luc-sur-mer et Saint-Aubin-sur-mer. Dans le cadre de cette modification juridique, une commission locale d'évaluation des charges transférées a été mise

en place afin d'évaluer les charges et les recettes afférentes aux compétences transférées. Monsieur le Maire présente le rapport de la commission.

M. JUMEL rappelle les chiffres suivants :

Recettes 2014	Recettes 2015	Moyenne 2014-2015	Frais de gestion	Montant transféré
69 322 €	79 932 €	74 627 €	1 321 €	73 306 €

En 2015, la taxe perçue par Saint-Aubin représente 57 % de la totalité de la taxe perçue par les communes de Cœur de Nacre. Monsieur le Maire indique que l'adoption de ce rapport permettra au conseil communautaire de modifier le montant des attributions de compensation reversée à chaque commune de la façon suivante :

	Attribution de compensation en vigueur	Transfert de recettes CLECT	Proposition nouvelle Attribution de compensation
Anisy	27 783 €		27 783 €
Basly	6 430 €		6 430 €
Bernières-sur-mer	22 644 €	22 427 €	45 071 €
Colomby-Anguerny	5 562 €		5 562 €
Cresserons	62 663 €		62 663 €
Douvres-la-Délivrande	584 744 €		584 744 €
Langrune-sur-mer	39 045 €	9 991 €	49 036 €
Luc-sur-mer	-29 344 €	22 652 €	-6 692 €
Plumetot	46 820 €		46 820 €
St Aubin-sur-mer	100 897 €	73 306 €	174 203 €
TOTAL	867 244 €	128 376 €	995 620 €

Il indique que le calcul initial consistait dans la moyenne des recettes de taxe de séjour perçue lors des 5 derniers exercices, ce qui était défavorable à Saint-Aubin dans la mesure où le bénéfice de la hausse des tarifs 2015 était très amoindri. La perte pour la commune est d'environ 5000€.

M. TANCREZ s'enquiert des conséquences de l'intégration de Courseulles-sur-mer. M. JUMEL répond que le même régime sera appliqué ce qui implique un transfert de charges et de produits.

Vu l'avis favorable de la Commission des Moyens du 9 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 27 avril 2016.

N°55/2016 Installation d'une plateforme flottante

Monsieur le Maire indique que la commune souhaite installer un second ponton flottant dans la zone de baignade située en face du 2 boulevard Léon Favreau (restaurant « Le poisson dans tous ses états ») et l'office de tourisme, le premier ponton étant implanté face au club de plage. M. LEMOIGNE indique que ce ponton sera identique au premier et précise que cet aménagement temporaire n'empiètera pas sur l'espace mis à disposition par l'Etat dans la mesure où les restrictions d'occupation du domaine public maritime (20%) ne concernent que le linéaire de côte et non la profondeur occupée. Toutefois, la délibération actant l'installation de cette seconde plateforme devra être transmise à la direction départementale des territoires et de la mer afin de rédiger un avenant à la concession de plage naturelle de Saint-Aubin-sur-mer. Mme JOLIMAITRE signale qu'un affichage sera nécessaire afin d'assurer la sécurité. M. LEMOIGNE ajoute qu'un sauveteur supplémentaire sera recruté à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de M. HEBERT) se prononce en faveur l'installation d'un second ponton flottant dans la zone de baignade de Saint-Aubin-sur-mer.

M. HEBERT déclare s'abstenir dans la mesure où il considère cette structure comme dangereuse. Mme SALMON-DUCOULOMBIER rappelle qu'il s'agit de répondre à une demande des usagers qui estimaient qu'un seul ponton était insuffisant par rapport à la fréquentation.

N°56/2016 Autorisation de signature de l'avenant n°4 à la délégation de service public du casino

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la convention de délégation de service public signée avec la société Casino de Saint-Aubin la commune a mis à votre disposition la parcelle cadastrée AE365 dans le but de réaliser un

parking réservé à la clientèle du casino. L'article 18 de la convention d'exploitation du Casino municipal stipule que le prélèvement communal sur le produit brut des jeux est modifié comme suit à l'ouverture du parking :

- 5% du produit net taxable sur la tranche de produit net taxable jusqu'à 2 000 000€,
- 7% du produit net taxable sur la tranche de produit net taxable au-delà de 2 000 000 euros et jusqu'à 2 500 000€,
- 12% du produit net taxable sur la tranche de produit net taxable au-delà de 2 500 000 euros et jusqu'à 3 500 000€,
- 15% du produit net taxable sur la tranche de produit net taxable au-delà de 3 500 000€.

Cependant, une différence d'interprétation subsiste entre les services de la trésorerie, le casino et la commune sur le barème à appliquer après l'ouverture du parking. Le ministère a donc préconisé de signer un avenant afin de clarifier le barème à appliquer. Le manque à gagner estimé pour la commune sur la période août-octobre 2015 est de 9 492€
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°4 à la convention d'occupation et d'exploitation du casino.

N°57/2016 Mise à jour du tableau des effectifs : suppression des postes vacants

Le Maire rappelle à l'assemblée que, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant les emplois non pourvus, vu l'avis favorable de la Commission des Moyens du 9 juin 2016, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la mise à jour du tableau des effectifs.

Commune de Saint-Aubin-sur-mer			Liste du Personnel	
Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Filière administrative				
Attaché	A	1	1	0
Rédacteur	B	1	1	0
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	1	1	0
Adjoint administratif 1ère classe	C	1	1	0
Total		4	4	0
Filière technique				
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1	0
Technicien Territorial	B	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	2	2	0
Agent de maîtrise	C	2	2	0
Adjoint technique principal de 1ère cl	C	3	3	1
Adjoint technique de 2ème classe	C	18	18	7
Total		26	26	8
Filière sociale				
Agent spécialisé ppal 1ère cl. des écoles maternelles	C	1	1	1
Agent spécialisé ppal 2ème cl des écoles maternelles	C	2	2	0
Total		3	3	1
Filière sportive				
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	B	1	1	0
Total		1	1	0
Filière sécurité				
Brigadier-chef principal de police municipale	C	1	1	0
Total		1	1	0
Filière culturelle (patrimoine et bibliothèque)				
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1	0
Total	1	1	1	0
TOTAL général	36	36	9	9

Pour rappel, le tableau des effectifs adopté le 26 avril 2016 totalisait 45 postes budgétaires (dont 9 temps non complet) pour 35 emplois occupés.

N°58/2016 Création des emplois saisonniers

Pour faire face aux besoins occasionnels, notamment pendant la saison estivale, la commune fait appel à des agents saisonniers. Afin d'assurer la continuité du service pendant l'été 2016, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la conclusion de contrats dans les conditions suivantes :

Service	Fonction	Quantité	Début	Fin	Tps Hebdo
Police	ASVP	1	04/07/2016	28/08/2016	35H00
SNSM	Chef de poste	1	01/07/2016	31/08/2016	35H00
SNSM	Adjoint chef de poste	1	01/07/2016	31/08/2016	35H00
SNSM	Sauveteur qualifié	4	01/07/2016	31/08/2016	35H00
Mairie	Adjoint administratif	1	11/07/2016	20/08/2016	28H00
Club de voile	Adjoint technique	1	15/07/2016	16/08/2016	35H00
Espaces verts	Adjoint technique	1	15/06/2016	31/08/2016	35H00

M. JUMEL indique que le coût total de ces emplois est d'environ 40 000€ (hors espaces verts).

Monsieur le Maire précise que le recrutement d'un agent supplémentaire pour le service espaces verts ne durera que 3 semaines voire un mois et qu'il fait suite à des remarques sur l'entretien de la commune. Il explique que le service est en sous-effectifs en raison d'arrêts maladie successifs. M. TANCREZ déplore l'état de la commune qu'il n'estime pas digne des trois fleurs. Il ajoute qu'il n'est pas aujourd'hui pertinent de créer de nouveaux espaces mais qu'il est urgent d'entretenir correctement la commune, ce pour quoi il existe des alternatives aux produits chimiques.

M. le Maire précise que les agents utilisent ces méthodes alternatives mais qu'un retard s'est accumulé du fait des absences. Il explique que le responsable du service, fait preuve d'un grand professionnalisme et élabore aujourd'hui de nouveaux agencements pour réduire l'entretien des espaces. M. le Maire indique que les produits phytosanitaires coûtaient 16 983€ à la commune en 2007.

M. TANCREZ estime que l'entrée de ville route de Langrune est lamentable pour une commune touristique (bacs bleus, potelets...) et que la commune n'est absolument pas prête pour accueillir la saison estivale.

M. HEBERT considère que la situation empirera avec les horaires d'été des agents notamment quand certaines tâches ne pourront être exécutées le matin en raison de la météo. M. LEMOIGNE répond que les agents travaillent autant mais embauchent plus tôt et travaillent 6 jours par semaine.

M. MORIN demande si l'externalisation d'une partie de l'entretien des espaces verts a été chiffrée et si elle est envisageable. M. JUMEL répond que cette solution n'a pas été étudiée mais qu'elle le sera. M. le Maire explique que les élus ont été alertés tardivement de cette situation et que les responsables de service appliquent aujourd'hui le non remplacement des absences. De plus, le service doit tenir compte de contraintes météorologiques mais aussi des cérémonies pour lesquels les lieux doivent être fleuris.

Mme GESLAIN demande pour quelle raison un adjoint administratif est recruté. M. le Maire répond que ce saisonnier remplace les congés des agents de l'accueil qui partent en différé, mais ne peuvent faire face seules à l'affluence estivale. Mme GESLAIN estime que ce recrutement n'est pas justifié. Mme SALMON-DUCOULOMBIER ajoute qu'auparavant l'adjoint administratif était recruté pour 2 mois et qu'une économie a donc été réalisée. M. JUMEL indique qu'il n'y a plus non plus de renfort aux services techniques, notamment en raison de la fin de la semaine acadienne à Saint-Aubin.

Vu l'avis favorable de la Commission des Moyens du 9 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de Mme GESLAIN) approuve la création des emplois saisonniers tels que présentés et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatifs à cette affaire.

M. BREARD demande à ce que les coûts de mise à disposition de personnel pour chaque service ou association soient étudiés.

N°59/2016 Mise à disposition de personnel non-titulaire au profit du Club de Voile

La commune soutient traditionnellement le club de voile en prenant à sa charge un employé qu'elle met à disposition pendant un mois. En contrepartie, le club propose un panel d'activités nautiques bénéfiques au dynamisme local. Mme GALLIER demande qui se charge du recrutement. M. le Maire répond que le club recrute l'agent qui est ensuite géré administrativement par la commune.

Vu l'avis favorable de la Commission des Moyens du 9 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer convention de mise à disposition de personnel de titulaire au club de voile

N°60/2016 Convention de coordination et de mutualisation des polices municipales de Langrune-sur-mer et Saint-Aubin-sur-mer

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'opportunité de mutualiser les services de polices municipales de Langrune-sur-mer et de Saint-Aubin-sur-mer afin de répondre au besoin de la population pendant la période estivale, du fait de son accroissement, mais aussi durant le reste de l'année, notamment en cas d'absence des agents. Monsieur le Maire présente les termes de la convention de coordination et de mutualisation des polices municipales. Il explique que les deux policiers municipaux travaillent d'ores et déjà en partenariat.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 9 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de coordination et de mutualisation des polices municipales entre les communes de Saint-Aubin-sur-mer et de Langrune-sur-mer.

M. MORIN indique les services de police municipale de Luc-sur-mer et Douvres-la-Délivrande sont aussi mutualisés.

N°61/2016 Attribution de subventions et participations : association Landing Production

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal n'avait pas souhaité attribuer de subvention à l'association Landing production en raison du manque d'informations sur les activités de théâtre organisées et au vu du faible nombre de Saint-Aubinais adhérents (3). Lors d'un entretien avec le responsable de cette association, la position du conseil a été exposée et ce dernier a déposé une nouvelle demande revue à la baisse (300€ au lieu de 500€). Mme GALLIER demande l'objet de la subvention. M. JUMEL répond qu'il s'agit de rémunérer l'intervenant, responsable de l'association. M. TANCREZ ajoute que dans l'éventualité où un programme serait présenté, celui-ci aurait pu être financé. M. le Maire rappelle que le matériel et les locaux sont toujours mis gratuitement à disposition de l'association. Mme GALLIER indique que les adhérents payent une cotisation à l'association. Mme SALMON-DUCOULOMBIER ajoute qu'une participation à des flyers est aussi proposée aux commerçants.

Vu l'avis défavorable de la commissions des moyens du 9 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstentions de Mmes AUDIGIE et GALLIER), décide de ne pas attribuer de subvention à l'association Landing production.

N°62/2016 Attribution de subventions et participations : Club de scrabble

M. le Maire indique que le club de scrabble bénéficie de la mise à disposition de la voilerie (4h30 hebdomadaires) mais ne demande pas de subvention de fonctionnement. En raison d'un investissement informatique, le club sollicite une subvention exceptionnelle de 400€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de Mme AUDIGIE), décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400€.

N°63/2016 Attribution de subventions et participations : association de parents d'élèves (APE)

Monsieur le Maire rappelle que l'APE a pour objet l'organisation de manifestations telles que la kermesse de l'école (25 juin 2016), le Noël des enfants...

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens du 9 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'attribution de la subvention suivante.

	Accordé 2015	Demande 2016	Attribution 2016
APE	2 000,00 €	2 000,00 €	2000,00€

M. JUMEL indique que le bureau de l'association a été renouvelé cette année.

N°64/2016 Attribution de subventions et participations : association le dit de l'eau

Monsieur le Maire présente l'association « le dit de l'eau » qui a pour objet la mise en place de promenades-spectacles croisant sciences et art sur le thème des enjeux du littoral normand en lien avec le changement climatique. Le 17 août, une promenade spectacle aura lieu à Saint-Aubin.

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens du 9 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'attribution de la subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'association « le dit de l'eau ».

Tirage au sort des jurés pour la constitution du jury d'assise 2017

Monsieur le Maire rappelle que « Dans chaque commune, le Maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral pour la circonscription.»

« Tous les noms tirés au sort devront être retenus, à l'exception des cas suivants dans lesquels l'opération devra être recommencée :

- 1/ le nom tiré a fait l'objet d'une radiation de la liste électorale,
- 2/ l'électeur dont le nom est tiré n'a pas son domicile ou sa résidence principale dans le ressort de la Cour d'Assises, soit dans le Département,
- 3/ les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. »,

Les six personnes suivantes sont tirées au sort :

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| - 1090 – LEDARD Marie-France | - 0743- CHARTIER Laura |
| - 1903 –FARGET Fanny | - 2255 –NGUYEN THE Huy |
| - 1797 – VASNIER Lionel | - 0957 – LAGADEC Sophie |

Questions diverses

Mme AUDIGIE s'informe des avancées de la vente du presbytère. M. LEMOIGNE répond que l'avis des domaines a été rendu et qu'il convient de discuter en commission des modalités de vente. Le préfabriqué devra être démonté en amont par une entreprise spécialisée en cas de présence d'amiante. Mme AUDIGIE demande ce qu'il adviendra des activités ayant lieu dans ce préfabriqué. M. le Maire répond que des solutions sont aujourd'hui à l'étude.

M. TANCREZ demande s'il est possible voire obligatoire de neutraliser la place de stationnement devant la halle afin de laisser un accès libre aux pompiers en cas d'urgence. M. le maire répond que la demande sera étudiée avec les services de sécurité.

Monsieur TANCREZ demande si les bornes de recharge pour véhicules électriques seront installées avant l'été. M. LEMOIGNE répond que les travaux auront probablement lieu en septembre.

M. TANCREZ suggère d'installer un panneau « Attention chevaux » route de Tailleville.

M. BREARD demande quel retour la commune a eu du recensement. M. le Maire indique que les chiffres communiqués par l'INSEE sont actualisés.

Rappel de dates

- 28 juin commission cadre de vie (19h)
- 7 juillet commission des moyens (19h)- 12 juillet conseil municipal (20h)
- 25 août commission des moyens (19h)- 30 août conseil municipal (20h)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

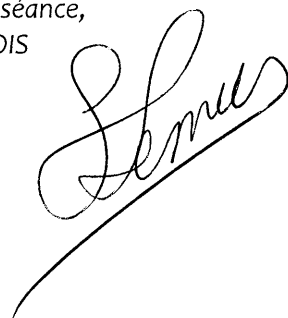
Le Maire,

Jean-Paul DUCOULOMBIER



Le secrétaire de séance,

Sophie LEMULLOIS



Le texte intégral de ces délibérations est affiché dans l'entrée de la mairie.